



Police Municipale

n° 05, rue de la République
06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne
Tél. 04 93 40 57 61
pm@saintcezairesursiagne.fr



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PM : n° 2023-PM-314
Référence : Voirie
Objet : Règlementation de la circulation et du stationnement, pose des illuminations de Noël et la dépose des illuminations
Date : Du lundi 27 novembre 2023 au lundi 04 décembre 2023 et du jeudi 04 janvier 2024 au mardi 09 janvier 2024

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu l'arrêté n°2023-DG-276 en date du 22 septembre 2023 portant modification de la délégation de fonction à Monsieur Franck OLIVIER, 1^{er} Adjoint au Maire ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.130-2, R.130-4, R.343-4 à R.343-45 et R.417-10 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Considérant les travaux effectués par la Commune pour la pose des illuminations de fin d'année dans le centre village, notamment au moyen de véhicules type nacelle ;

ARRETONS

Article 01 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront réglementés :

Du lundi 27 novembre 2023 au lundi 04 décembre 2023 de 8 heures à 17 heures pour la pose des illuminations et du jeudi 04 janvier 2024 au mardi 09 janvier 2024 de 8 heures à 17 heures pour la dépose des illuminations :

- Place du Général DE GAULLE
- Placette des Ormeaux
- Rue de la République
- Place MAURE
- Rue Cyprien ISSAURAT
- Place Henri AUTRAN au Hameau des Veyans

Article 02 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par le service de la Police Municipale pour informer les riverains et utilisateurs des stationnements.

Article 03 : Une signalisation réglementaire sera mise en place en amont et en aval du chantier mobile par les employés municipaux exécutant les travaux.

Article 04 : La place du Général de Gaulle sera fermée à la circulation le mardi 28 novembre 2023 12h00 au mercredi 29 novembre 2023 à 17h00, pour la pose des illuminations de Noël.

.../...

- Article 05 :** La place du Général de Gaulle sera fermée à la circulation le lundi 08 janvier 2024 à 08h00 au mardi 09 janvier 2024 à 17h00, pour la dépose des illuminations de Noël.
- Article 06 :** La circulation routière pourra être réglementée par alternat manuel par la Police Municipale et les employés Communaux en cas de nécessité.
- Article 07 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.
- Article 08 :** Le présent arrêté sera publié et notifié à la « **COMMUNE** ».
- Article 09 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Madame la Directrice des Services,
 - Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
 - Monsieur le Responsable des services techniques de la ville,
 - Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Peymeinade,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
le jeudi 26 octobre 2023

Pour le Maire de Saint-Cézaire-Sur-Siagne

Le 1^{er} adjoint, Franck OLIVIER
Délégué aux travaux

